



⚡ En direct d'une mission

MAROC : VERS LA CRÉATION D'UN MASTER DE DROIT

En charge au CSN de la coopération avec les notariats du Maghreb depuis plus de dix ans, Gérard Canalès raconte. — Lire page 2



📺 A l'affiche

CONFÉRENCE « TERRE ET PAUVRETÉ » À LA BANQUE MONDIALE 📺

Comment mettre en place des politiques foncières responsables ? La 17^e conférence « Terre et pauvreté » s'est tenue à Washington du 14 au 18 mars 2016.

— Lire page 3

📄 Le billet



CONGRÈS INTERNATIONAL DU NOTARIAT À PARIS

Par Lionel Galliez

— Lire page 2

💬 Paroles de...

ALAIN LAMASSOURE 📺



Ancien ministre (Budget, Affaires européennes), député européen.

— Lire page 3

🔍 Focus

LES CONFÉRENCES « TERRE ET PAUVRETÉ »

La Banque mondiale organise, chaque année, une manifestation internationale consacrée aux problématiques foncières.

— Lire page 3

🏠 Vu de là-bas

FAIRE ÉTABLIR UN ACTE AUTHENTIQUE À L'ÉTRANGER

Résidant ou de passage à l'étranger, vous pouvez avoir besoin de faire établir des actes authentiques.

— Lire page 4

⚙️ Les Experts

RÉSEAU EXPERTS EUROPÉENS

La Commission européenne a créé, le 28 mai 2001, le Réseau judiciaire en matière civile et commerciale (RJECC). Tous les États de l'Union européenne y participent.

— Lire page 5

📰 Brèves

ACTUALITÉS

- ✓ Accord de coopération juridique franco-jordanienne
- ✓ S'expatrier, mode d'emploi
- ✓ État civil des enfants : le Calvados mobilisé
- ✓ Étudiants français en Chine

— Lire page 4-5

🕒 Agenda

À NE PAS MANQUER

- ➔ 112^e Congrès des notaires de France à Nantes
- ➔ Remise des diplômes du DIU de droit OHADA
- ➔ Séminaire de formation sur les successions internationales à Paris
- ➔ 5^e édition de l'université du notariat mondial (UINL) à Rome
- ➔ 37^e Rencontres notariales à Paris
- ➔ Congrès triennal de l'Union Internationale du notariat (UINL) à Paris

— Lire page 6



Congrès international du notariat à Paris

par Lionel Galliez



Le 28^e congrès international du notariat se tiendra à Paris du 19 au 22 octobre prochain. Ce congrès réunit tous les trois ans les notaires du monde entier. Après l'Amérique latine en 2013¹ et l'Afrique en 2010², c'est vers l'Europe que convergeront plus de 2 000 participants : notaires, mais aussi juristes et universitaires venus de 86 pays³.

LA FRANCE ET LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT ont l'honneur d'être les hôtes de cette manifestation. Trente-sept années se sont écoulées depuis que notre pays l'accueillait pour la dernière fois. En 1979, Raymond Barre, Premier ministre, avait ouvert les travaux.

MONDIALISATION — À sa création en 1948, l'Union internationale du notariat comptait 19 pays membres ; elle en compte aujourd'hui 86, preuve de son dynamisme. Le congrès sera l'occasion d'en prendre la mesure et de découvrir la diversité de notre profession, selon les traditions propres à chaque pays. Il offrira aussi l'opportunité de débattre et de dialoguer avec des confrères venus d'horizons très variés et de nouer de précieux liens pour notre activité, qui ne cesse de s'internationaliser.

DÉBATTRE — L'expansion du notariat mondial est synonyme de diversité : de nombreux États d'Europe Centrale et Orientale ont rejoint les rangs de l'UINL, de même que des pays d'Asie comme la Chine et le Japon, ou plus récemment le Vietnam et la Mongolie.

Ce congrès permettra de faire le point à l'échelle mondiale sur les débats qui traversent notre profession, sa place dans la société et au sein du secteur économique, ainsi que son rôle au service des particuliers, des entreprises ou des États. Ce sera l'enjeu du premier thème du congrès : « Le notaire, tiers de confiance ». Ce 28^e congrès fera aussi la démonstration de la modernité de notre profession qui a adopté les nouvelles technologies et dématérialisé les actes et les procédures, objet du second thème du congrès. Le notariat français se réjouit d'accueillir à Paris le 28^e congrès du notariat international et compte sur une large participation des notaires français.

Maroc : vers la création d'un master de droit

par Gérard Canalès



Les 11 et 12 avril 2016 s'est tenu à Rabat un colloque consacré aux outils, méthodes et partenariats de la coopération dans l'espace euro-méditerranéen. Il a été organisé par les universités de Rabat-Agdal et de Bordeaux avec le concours de l'éditeur LexisNexis et du Conseil régional des notaires de Bordeaux. En charge au CSN de la coopération avec les notariats du Maghreb depuis plus de dix ans, Gérard Canalès raconte.

L'ÉVÉNEMENT avait de multiples objectifs :

- rassembler et partager des savoirs et des compétences scientifiques et technologiques,
- favoriser la collaboration entre les universités pour enrichir les formations dispensées,
- promouvoir des partenariats, notamment avec les professions juridiques,
- aboutir à la réalisation de projets concrets.

Le colloque a dépassé nos attentes avec la signature d'une convention sur la création d'un master « Droit des échanges euro-méditerranéens », sous la tutelle des deux universités.

SURPRISE ET OUBLI — Pour avancer l'histoire prend parfois des chemins inattendus. Je sais d'expérience que la formation est au cœur des préoccupations des notariats du Maghreb. Evidemment, la création d'un master de droit à Rabat ne pouvait que susciter l'intérêt des instances notariales marocaines soucieuses d'améliorer la compétence des notaires. D'autant que le pays est dans l'attente du décret organisant l'Institut de formation notariale⁴. Quelle ne fut pas ma surprise de constater que le notariat marocain n'avait été, ni invité, ni informé !

MOBILISATION — Face à cet oubli, j'ai mobilisé le Conseil national de l'Ordre des notaires marocain, laissant mes confrères bordelais intervenir auprès des universités. Le notariat marocain, convié, a ainsi pu nouer de nombreux contacts avec les universitaires en charge du projet, mes amis notaires bordelais et moi-même facilitant les mises en relation.

MASTER DE DROIT NOTARIAL — Dès ma descente d'avion à Roissy, j'apprenais qu'une réunion avait eu lieu le matin même⁵, au siège du Conseil national marocain, au cours de laquelle les deux universités de Rabat-Agdal et de Bordeaux avaient proposé de créer un master de Droit notarial spécifique, conforme aux attentes des notaires marocains.

LES CLÉS DU SUCCÈS — Bâtir un pont entre les deux rives de la Méditerranée est une belle ambition qui nécessite confiance réciproque et volonté. Pour réussir, il a fallu s'inscrire dans le concret, édifier une petite passerelle entre le notariat marocain et l'université de Rabat, qui s'ignoraient. Notre intermédiation a contribué au dialogue, à la grande satisfaction de tous.

EN SAVOIR PLUS :

- <http://www.uinl.org>
- <http://www.notaires.fr/fr/internet>

1. A Lima au Pérou.

2. A Marrakech au Maroc.

3. L'Océanie est le seul continent à ne pas avoir de représentant à l'UINL.

4. Prévu par la loi de 2011 réformant leur statut et imposant la licence en droit.

5. Le 13 avril 2016.

Conférence « Terre et pauvreté » à la Banque mondiale



COMMENT METTRE EN PLACE des politiques foncières responsables ? Cette question était au centre de la 17^e conférence « Terre et pauvreté » organisée par la Banque mondiale, du 14 au 18 mars 2016, à Washington. De multiples raisons expliquent les faiblesses du foncier dans les pays en développement : absence de stratégie politique, manque d'intérêt économique et de moyens financiers, lacunes dans la coordination des différents ministères concernés... À cela s'ajoute la difficulté pour les populations de faire valoir leurs droits sur les terres qu'elles occupent.

 [LIRE LA VIDÉO](#)

CHIFFRE DU JOUR

189

c'est le nombre de pays membres de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), principale institution du groupe Banque mondiale.

FOCUS

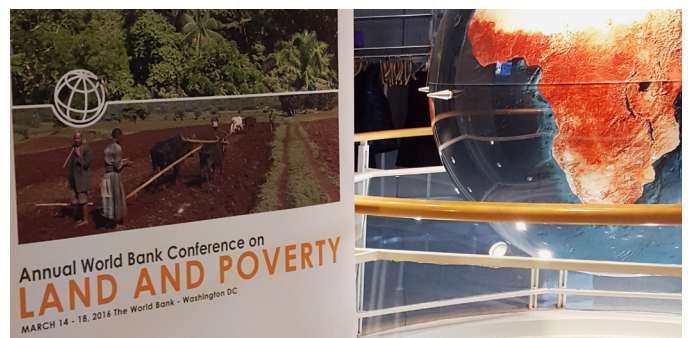
Les conférences « Terre et pauvreté »

La Banque mondiale organise chaque année une manifestation internationale consacrée aux problématiques foncières. La 17^e conférence « Land & Poverty » avait pour thème : « Scaling up Responsible Land Governance » (Leviers d'action pour une gouvernance foncière responsable). Elle s'est tenue du 14 au 18 mars 2016 au siège de la Banque mondiale à Washington DC.

PARTICIPANTS — Plus de 2 000 experts du monde entier : membres de gouvernements, d'organisations internationales, de la société civile, d'universités, d'organismes de développement, d'ONG, du secteur privé, d'institutions financières, d'entreprises, etc. ont participé aux travaux.

OBJET — La conférence permet aux participants d'échanger autour de leur expertise et des bonnes pratiques, et de dégager des solutions pour améliorer la gouvernance foncière mondiale. La conférence 2016 a mis l'accent sur :

- les innovations technologiques et le soutien aux investissements ;
- les moyens de garantir la participation des populations, de renforcer la sécurité foncière et de prendre en compte les enjeux environnementaux. Pour 2017, il a été décidé de rendre accessibles les données foncières de 60 à 100 pays.



PROGRAMME — Durant cinq jours, les participants ont été conviés à :

- de nombreuses sessions et tables rondes : Frédéric Varin, représentant le CSN, est intervenu à deux reprises : sur les innovations en matière d'administration foncière et sur la prévention en ce qui concerne la fraude immobilière ;
- une foire aux innovations technologiques en lien avec la gouvernance foncière (géo-localisation des terres, applications pour smartphones...)
- des *Master Classes* de perfectionnement : Pauline Malaplate, notaire en France, a participé à un atelier sur le rôle du notaire dans la sécurisation foncière.

Alain Lamassoure



Alain Lamassoure, ancien ministre, député européen.

ALAIN LAMASSOURE est député européen. Il est membre du groupe Parti Populaire Européen (PPE) au Parlement européen. Il a été ministre délégué au Budget, de 1995 à 1997, et aux Affaires européennes, de 1993 à 1995. Dans l'entretien, il explique son attachement au droit continental et en quoi sa défense est importante sur les plans européen et international. Il s'exprime aussi sur le rôle du CNUE, Conseil des notariats de l'Union européenne, auprès des institutions européennes.

 [LIRE LA VIDÉO](#)

Faire établir un acte authentique à l'étranger



Résidant ou de passage à l'étranger, vous pouvez avoir besoin de faire établir des actes authentiques. Il s'agit en général de procurations visant à donner pouvoir à une personne restée en France pour signer en votre nom un acte notarié en France, par exemple pour l'achat/la vente d'un immeuble, pour consentir ou accepter une donation, etc. Plusieurs cas de figure se présentent selon le pays où vous vous trouvez.

HORS DE L'UNION EUROPÉENNE (UE) et de quelques autres pays (voir ci-dessous), le plus indiqué est le consulat, service diplomatique chargé de la protection et du suivi administratif des ressortissants et doté d'attributions notariales. Un acte passé en la forme consulaire équivaut à un acte passé en France. Là où il n'y a pas de consulat, se tourner vers l'ambassade. Au Québec, depuis le 1^{er} avril 2016, les notaires québécois peuvent établir ces procurations.

- La procédure est la suivante : votre notaire en France vous conseille et rédige le projet d'acte, sur lequel il engage sa pleine et entière responsabilité. Le consul ou le notaire québécois se contentera de vérifier votre identité et votre capacité, et de recueillir votre signature.

EN EUROPE — Dans les 28 pays de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège, en Andorre, à Monaco, en Suisse et au Vatican, les consulats n'ont plus d'attributions notariales. Dans la plupart de ces pays, vous pouvez néanmoins vous adresser à un notaire, rédigeant des actes authentiques reconnus en France⁶. Celui que vous aurez choisi pourra travailler avec votre notaire en France via une plateforme sécurisée appelée EUFides⁷.

- Dans quelques pays (exemples : Autriche, Pologne, Espagne), la signature du notaire local devra néanmoins faire l'objet d'une certification officielle, appelée apostille, confirmant que le signataire est bien notaire.
- Dans les six pays ne connaissant pas le notaire « officier public », la jurisprudence française reconnaît la possibilité de recourir à un juriste local, qui devra préciser dans l'acte qu'il vous a entièrement éclairé sur ses conséquences. Par ailleurs, sa signature devra être certifiée, puis faire l'objet d'une apostille.

EN SAVOIR PLUS :

- www.notaires.fr, se reporter à la rubrique Fiches pratiques : « Comment faire établir un acte authentique à l'étranger ? »
- www.diplomatie.gouv.fr : liste des consulats et ambassades.
- www.uinl.org : pour trouver un notaire local.

6. Au sein de l'Union européenne, 22 pays réunis au sein du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE – www.cnue.eu) connaissent le notaire officier public, nommé par l'État, qui donne la force d'un acte public aux contrats privés qu'il reçoit. Les pays ne le connaissant pas sont les suivants : Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Suède, Finlande, Chypre. L'annuaire européen des notaires vous indiquera ceux parlant français : www.annuaire-des-notaires.eu

7. www.eufides.eu

8. Assurance retraite, Caisse des Français de l'Étranger (CFE), Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS), direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DGFiP-finances publiques), ministère des Affaires étrangères et du développement, le réseau européen de l'emploi (Eures), APEC (Association pour l'Emploi des Cadres), l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger), le CIVI (Centre d'Information sur le Volontariat International), la MIFI (Maison de l'Information, de la Formation et de l'Insertion), etc.



BRÈVES

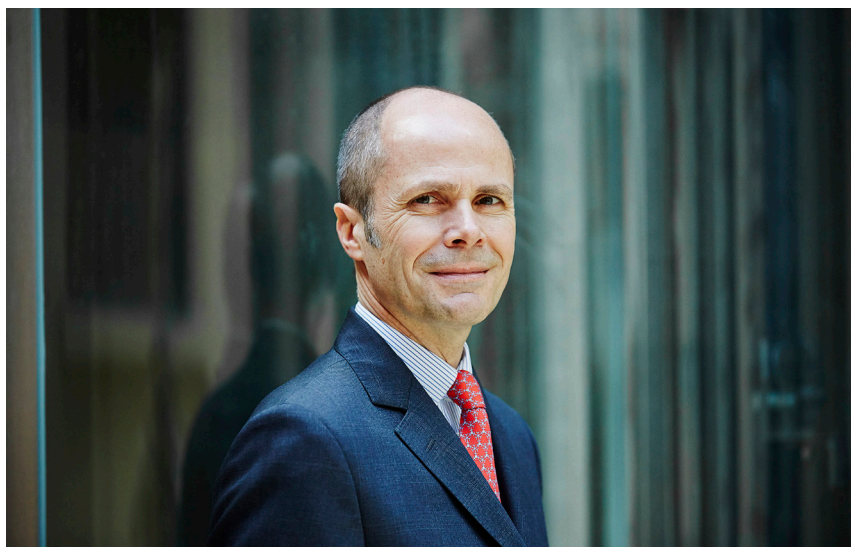
Accord de coopération juridique franco-jordanienne

UN ACCORD DE COOPÉRATION dans le domaine de la justice a été signé entre la France et la Jordanie à l'occasion de la visite officielle du président de la République François Hollande, le 19 avril à Amman. L'accord comporte un volet notarial. La Jordanie a adopté une loi notariale en décembre 2015. L'expertise des notaires de France a été sollicitée pour la mise en œuvre de la réforme notariale à l'occasion d'une réunion de travail, le 6 avril dernier à Paris, entre Bassam Talhouni, ministre jordanien de la Justice, et Didier Coiffard, 1^{er} vice-président du CSN. La France est le seul pays de l'Union européenne à mener directement une coopération dans le domaine de la gouvernance et de l'État de droit en Jordanie.

S'expatrier, mode d'emploi

LA 7^E ÉDITION du salon *S'expatrier, mode d'emploi*, co-organisé par le CSN, s'est tenue le 30 mars à la Cité internationale universitaire à Paris. Près de 1 500 entrepreneurs, salariés, conjoints, demandeurs d'emploi, étudiants, seniors ont ainsi pu se renseigner auprès de représentants de très nombreux organismes⁸. Des notaires étaient présents toute la journée et ont répondu aux nombreuses questions juridiques qui surgissent avant un départ à l'étranger. Ils ont également animé deux conférences sur ces sujets.

Réseau experts européens



La Commission européenne a créé le 28 mai 2001 le Réseau judiciaire en matière civile et commerciale (RJECC)⁹. Tous les États de l'Union européenne y participent¹⁰. Le réseau est composé de 505 membres, représentants des États¹¹, d'instances et d'autorités judiciaires ou administratives¹², de magistrats et d'ordres professionnels¹³. Marc Cagniard y représente le CSN et participe à ses travaux.

A quoi sert le RJECC ?

Outre sa fonction d'échange, le réseau a pour mission :

- De faciliter l'accès transfrontière à la justice en informant le public et les professionnels au moyen de fiches d'information et d'autres publications disponibles dans les langues de l'Union sur le portail européen e-justice ;
- D'évaluer et de partager les expériences en ce qui concerne le fonctionnement d'instruments juridiques spécifiques de l'Union en matière civile et commerciale.

Quelle est la contribution du CSN ?

Le REJCC a créé deux sous-groupes auxquels Marc Cagniard participe :

- Sur la rédaction d'un guide pratique du Règlement sur les successions internationales¹⁴ à destination des citoyens, à paraître à l'automne 2016.
- Sur l'accès au droit étranger.

Marc Cagniard a également contribué à l'actualisation de la fiche sur le droit successoral en France. C'est le Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) qui est à l'origine de ces fiches « successions ». Elles ont été reprises par le RJECC.

EN SAVOIR PLUS :

- e-justice européen : <https://e-justice.europa.eu/home.do?action=home&plang=fr>
- Droit successoral : https://e-justice.europa.eu/content_succession-166-fr-fr.do?member=1

9. Les contenus du site du REJCC font actuellement l'objet d'une migration vers le site Portail e-Justice européen.

10. À l'exception du Danemark.

11. Ces représentants sont appelés « points de contact ». Pour la France, il s'agit d'un magistrat, chargé de mission à la direction des Affaires civiles et du Sceau du ministère de la Justice.

12. Par exemple, la Cour de Cassation et des Cours d'Appel.

13. La coopération judiciaire civile et commerciale porte sur le droit de l'Union européenne, les textes internationaux et leur application.

14. Entré en application le 17 août 2015.



État civil des enfants : le Calvados mobilisé

LAURENCE DUMONT, 1^{ère} vice-présidente de l'Assemblée nationale, a lancé le 27 avril, avec le rectorat de Caen, une campagne de sensibilisation sur les enfants sans identité dans le monde auprès des jeunes du Calvados. Les collégiens et lycéens pourront s'impliquer dès septembre prochain et proposer des supports destinés à mieux faire connaître les enjeux de l'état civil. L'opération associe plusieurs partenaires, notamment l'Association du notariat francophone (ANF), l'Unicef, l'université de Caen et Anne-Laure Tollec, lauréate du 19^e concours des plaidoiries des lycéens 2016 du Mémorial de Caen.

Étudiants français en Chine

ONZE ÉTUDIANTS FRANÇAIS en droit notarial ont effectué un stage, du 10 au 23 avril, au Centre sino-français de formation et d'échanges notariaux et juridiques de Shanghai. Issus de diverses universités, ils ont découvert l'univers du droit notarial chinois, son système juridique et les pratiques judiciaires en Chine. Ce programme d'échanges sino-français comprend des visites d'offices notariaux et d'organismes officiels, une audience au sein d'un tribunal, etc.

Inauguré le 7 février 2001, le Centre sino-français associe le CSN et le Bureau de la justice de Shanghai en partenariat avec la Cour de cassation, l'université de Paris-Assas et la Caisse des dépôts.

À ne pas manquer

5 au 8/6/2016

112^e Congrès des notaires de France

Le 112^e Congrès des notaires de France se tiendra à Nantes sur le thème « La propriété immobilière, entre liberté et contraintes ».

EN SAVOIR PLUS : www.congresdesnotaires.fr/fr

27/6/2016

Remise au CSN des diplômes du Diplôme Inter Universitaire (DIU) de droit OHADA

Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

1/7/2016

Séminaire de formation sur les successions internationales au siège du CSN à Paris

24 au 31/7/2016

5^e édition de l'université du notariat mondial (UINL) à Rome

21/9/2016

Conférence sur « l'identification des personnes : enjeu mondial », avec la Banque mondiale et le ministère des Affaires étrangères, à Paris.

29 et 30/09/2016

37^e Rencontres notariales à Paris

19 au 22/10/2016

Congrès de l'Union Internationale du notariat (UINL) au Palais des congrès à Paris

Plus de 2000 notaires des 86 pays membres et des notariats
candidats et observateurs assisteront aux travaux.

EN SAVOIR PLUS : www.congres-uinl-paris.org



Notaires de France
— DANS LE MONDE —